|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 0 |  | 09/12/2013 |  | Monica Greci |  |  |
|  1 |  | 27/11/2019 |  |  Monica Greci |  |  |

**INDEX**

[1. Préambule 3](#_Toc473277753)

[2. Présentation du Code Éthique 4](#_Toc473277754)

[3. Les relations internes 5](#_Toc473277755)

[4. Les relations externes 9](#_Toc473277756)

[5. La responsabilité sociale d'entreprise 12](#_Toc473277757)

[6. La gestion des activités d'entreprise 13](#_Toc473277758)

[7. Règles de réalisation du Code Éthique 14](#_Toc473277759)

# 1. Préambule

Imeta S.r.l. projette, produit et vend depuis 1963 mandrins, molettes de sertissage et sertisseuses pour le packaging industriel.

Tous les produits, destinés aux ferblantiers, aux conserveries et aux industries pour boissons, sont le fruit d'une intense phase de recherche afin d'obtenir la fermeture idéale pour chaque conteneur.

Un choix méticuleux des matériaux, de leurs traitements et une série de contrôles rigoureux, enrichissent et renforcent la réussite de procédures complexes et soignées.

Derrière la marque Imeta se distingue la capacité d'interpréter de façon complète, ample et dynamique le secteur des machines sertisseuses, en étudiant et en introduisant dans le marché les technologies nécessaires au développement des outillages pour les différentes typologies productives.

L’Entreprise réussit à se faire apprécier grâce à son habileté à réviser parfaitement les machines qui ne fonctionnent plus et grâce à son travail d’assistance médiante lequel elle renforce constamment le dialogue avec les clients.

Les valeurs sur lesquelles la Société est fondée sont les suivantes :

* Professionnalisme et flexibilité : nous prêtons extrême attention aux particuliers et nous sommes entièrement disponibles afin de satisfaire les demandes des clients.
* Entrepreneuriat: nous favorisons une ambiance de travail stimulante et gratifiante où le développement professionnel ainsi que la créativité et la promptitude à saisir les opportunités sont promues et récompensées.
* Qualité: nous nous engageons à atteindre des résultats excellents, en offrant plus de valeur à nos clients et en maintenant notre organisation efficace.
* Honnêteté et intégrité : agir dans le cadre du respect, avec une conduite correcte dans toutes les situations, constitue la véritable base de notre solide réputation professionnelle.
* Responsabilité sociale: respecter premièrement le contexte dans lequel on travaille ainsi que la santé et la sécurité de tous ceux qui travaillent avec nous.
La volonté de partager notre vision éthique avec tous nos collaborateurs est à l'origine du présent Code Éthique.

# 2. Présentation du Code Éthique

Le Code Éthique exprime les principes et les valeurs sur lesquels se fonde Imeta. Il permet de partager de façon organique la forte culture d'entreprise et fournit une guide pour les activités et les comportements.

Le présent Code représente donc :

* le document essentiel de l’éthique d'entreprise, que tous nos destinataires signent au moment où ils commencent leur collaboration avec l'Entreprise ;
* un instrument d’extrême importance pour le développement éthique et correct des affaires.

Le Code Éthique s'adresse à toutes les personnes qui travaillent pour Imeta : administrateurs, directeurs, employés, ouvriers, de même qu'à tous les collaborateurs externes tels, par exemple, des conseillers, des agents et des représentants (puis « Destinataires »).

L'application des principes et des dispositions contenus dans le Code est partie intégrante des tâches de tous les Destinataires, ainsi que le respect des normes de l’Ordre Juridique où ceux-ci travaillent (soit-il national, supranational, ou étranger) et les prescriptions contenues dans la Convention Collective du Travail (CCNL, *Contratto Collettivo Nazionale del Lavoro*).

Celui qui revêt le rôle de responsable ou de dirigeant, doit être un exemple pour les autres, en démontrant que le respect du Code Éthique est une partie fondamentale de notre travail quotidien et que les résultats des affaires ne sont jamais séparés de l'application des principes y contenus.

La Société, à travers les fonctions d'entreprise compétentes, s'engage à informer tous ceux qui ont, ou bien auront, des relations d'affaires avec Imeta autour de l'adoption du Code, et demande – même à travers l'insertion de clauses appropriées dans les contrats – l'adhésion aux principes y contenus en tant que qualité requise pour poursuivre ou bien instaurer une collaboration.

Nous devons tous, donc, surveiller que le Code Éthique soit respecté.

Les règles contenues dans le présent document ont comme condition nécessaire le respect de chaque norme aux termes de la loi, ainsi que l'adoption d'une conduite éthique, correcte et équitable de la partie de tous les Destinataires et de tous ceux qui, à titre quelconque, opèrent pour la Société, même occasionnellement.

Le Code Éthique de l’entreprise se trouve à l'intérieur du Modèle d'organisation, gestion et contrôle prévu par le Décret Législatif 231/2001.

Ce Décret a introduit dans notre Ordre Juridique une forme inédite de responsabilité pénale dont la Société est responsable dans le cas où l'on commet des délits dans son intérêt ou à son avantage.

Le Décret prévoit un système de sanction particulièrement rigoureux à l’égard des Sociétés condamnées, mais il prévoit aussi que le Code Éthique, dans le cadre d'un Modèle effectif d'organisation, gestion et contrôle, puisse acquérir une force de protection à faveur de la Société-même.

# 3. Les relations internes

**Notre équipe**

*Notre équipe est le cœur de notre organisation et notre ressource principale, car elle est le véritable moteur du développement de l'Entreprise.*

Nous nous engageons à valoriser les talents et les compétences de chacun à travers des instruments de formation, de mise à jour et de développement professionnel, en sorte que chacun puisse exprimer son potentiel à son propre avantage et à l'avantage de l'Entreprise. De façon cohérente à cette approche, nous donnons une très grande importance à la reconnaissance des mérites et des compétences professionnelles.

**Égalité des chances**

*Nous nous inspirons des principes de liberté, dignité et respect de la personne en créant et en maintenant un milieu de travail positif qui puisse garantir à tous nos collaborateurs la possibilité d'exercer leurs activités de travail dans la meilleures des manières ainsi que de réaliser ses aspirations professionnelles.*

Au delà du respect des droits fondamentaux de la personne, nous garantissons le respect des principes de l'égalité des chances, en créant un milieu de travail dépourvu de discriminations raciales, culturelles, idéologiques, sexuelles, d'état civil, physiques, religieux ou d'autre nature.

Nous condamnons toute forme de discrimination et harcèlement comme par exemple :

* créer un milieu de travail hostile, d'isolement et d'intimation ou en tout cas discriminatoire ;
* interférer sans justifications avec le travail d'autrui ;
* demander des faveurs personnelles en échange d'opportunités de croissance professionnelle.

**Santé et sécurité sur le poste de travail**

*Les conditions de travail, la tutelle de la santé et de la sécurité de notre personnel, des collaborateurs tiers et des communautés dans lesquelles nous opérons sont pour nous des priorités.*

Imeta garantit des milieux en toute sûreté et santé et elle exerce ses activités en faisant particulière attention à la santé du personnel, des tiers et des communautés où elle opère, en s'adaptant à temps aux réglementations en vigueur en matière de sécurité et d’hygiène du travail.

En particulier, Imeta S.r.l. se conforme aux principes et aux critères suivants :

* éviter, dans la limite du possible, les risques ;
* considérer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
* combattre les risques à leur racine ;
* adapter le travail à l'individu, en particulier, dans ce qui concerne la conception des postes de travail et des méthodes de travail et de production, pour atténuer le travail monotone et le travail répétitif, et pour réduire les effets de ces travaux sur la santé ;
* tenir en compte le degré d'évolution de la technique ;
* remplacer tout ce qui est dangereux avec ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins ;
* programmer la prévention, visant à un ensemble cohérent qui intègre dans la même technique l'organisation du travail, les condition de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs du milieu de travail ;
* privilégier les mesures de protection collective par rapport à celles individuelles ;
* donner des instructions appropriées aux travailleurs.

Nous promouvons la culture de la sécurité pour tous les membres de notre équipe à travers une formation appropriée. **Nous sommes tous responsables** du respect des normes et des procédures établies pour notre tutelle et celle des collègues, et nous sommes tous obligés à utiliser les dispositifs de protection individuelle ainsi qu’à signaler à temps des possibles anomalies.

**Comportement dans l’Entreprise**

*Un milieu de travail positif, stimulant et de collaboration est à considérer un patrimoine commun, et chacun d'entre nous doit agir dans le respect de la dignité et de la sensibilité de tous.*

**Chacun doit exercer son activité en responsabilité, esprit d'initiative et avec le professionnalisme requis par la nature des fonctions exercées avec un engagement maximum afin d’obtenir les objectifs à chacun assignés, dans le respect des principes d'honnêteté et intégrité.**

Nous nous engageons aussi à maintenir une conduite convenable dans les milieux de travail:

* il est interdit de détenir, de consommer, d’offrir ou de céder de l’alcool, des substances stupéfiantes ou ayant des effets analogues de même que d'être sous l'effet de ces substances;
* il est permis de fumer seulement dans les espaces dédiés ou équipés, là où ils sont disponibles.

**Utilisation des biens d'entreprise et des systèmes informatifs**

***Tous les biens d'entreprise mis à disposition sont des outils fondamentaux pour atteindre des résultats dans l'Entreprise. Il n'est jamais permis, en aucun cas, l'utilisation des biens d'entreprise et les ressources informatiques pour des finalités contraires aux normes impératives de la loi, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.***

**Chacun s'engage à utiliser ces biens pour des raisons de service et non pas pour des raisons personnelles. L'on est tous responsables de la garde et de la conservation des biens et des ressources confiées.**

**En particulier, dans ce qui concerne les systèmes informatiques, c’est important surveiller leur fonctionnalité et leur correcte usage, protéger les informations y contenues, maintenir réservées les mots clés et les codes d'identification, et utiliser exclusivement des programmes informatiques autorisés par l'Entreprise.**

**Cadeaux et faveurs reçus de la partie de tiers**

*Exercer toutes les fonctions avec transparence et correction, en maintenant l'indépendance de jugement et de choix, est l’un des requis essentiels pour tous dans notre Entreprise.*

L'échange de bénéfices ou d'utilités d'une valeur supérieure aux limites de bon sens – ou non cohérents avec des relations normales de travail et de courtoisies d'affaires – peut créer des situations de conditionnement.

Il est du coup interdit d’accepter de la partie de tiers, solliciter ou réclamer pour soi-même ou pour d'autres, des cadeaux, des faveurs, des bénéfices ou d'autres utilités qui puissent être interprétés comme un moyen pour l'obtention de traitements de faveur ou d’avantages illicites pour n'importe quelle activité associée à l'Entreprise, c'est-à-dire qui puisse donner une impression d'illégalité ou immoralité.

Quiconque reçoit des cadeaux, ou d'autres formes de bénéfices, non directement associés à des relations normales de courtoisie, doit impérativement les rejeter et doit informer à temps le responsable direct ou les organismes dédiés.

**Confidentialité**

***Les informations et les documents réservés et confidentiels constituent un patrimoine inestimable et leur diffusion pourrait causer un dommage pour IMETA. Il faut protéger et garder avec diligence et de façon appropriée toutes les informations dont on a connaissance pour des raisons professionnelles, même suite à la cessation des relations de travail.***

Dans la notion d'informations réservées sont inclus tous les données, les connaissances, les actes, les documents, les relations, les notes, les études, les dessins, les photographies et tout autre matériel en relation avec l'organisation et les biens d'entreprise, les opérations commerciales et financières, les activités de recherche et développement, ainsi que les processus juridiques et administratifs en relation avec l'Entreprise.

Leur communication, même à tiers, doit être toujours autorisée et elle est permise seulement si nécessaire pour le développement des tâches que l'on leur a assignées.

# 4. Les relations externes

*Agir de bonne foi, avec loyauté, respect et transparence, envers tous les sujets qui entrent en contact direct avec l'Entreprise, qu'ils soient des fournisseurs, des clients, des institutions, est pour nous un principe fondamental.*

Nous condamnons donc :

* les pratiques de corruption, faveurs illicites, comportements de collusion, demandes de faveurs personnels, de carrière ou pour l'Entreprise ;
* les offres de payements, bénéfices matériels et d'autres avantages d’une identité quelconque à des représentants du gouvernement et des administrations, officiels ministériels et dépendants publiques ou privés, ou bien leur familiers, dans le but d'influencer ou compenser un acte de leur office, même suite à des pressions illicites.

L’on permet, par contre, des actes de courtoisie commerciale, comme par exemple des faveurs ou des formes d'hospitalité, si d'une valeur modique et tels qu'ils ne soient pas compromettants pour l'intégrité ou la réputation d'une des parties et qu'ils ne soient pas interprétables comme finalisés à acquérir des avantages de façon illicite.

**Clientes**

***Au centre de notre travail il y a la volonté de satisfaire les besoins du client et de maintenir sa confiance.***

Nous nous engageons de façon passionnée à l'amélioration continue de la qualité, afin d’offrir des produits e des services de valeur pour le client.

Nous nous engageons afin que chaque relation avec les clients soit fondée sur l'honnêteté et sur la correction professionnelle.

Nous maintenons vif le dialogue avec les clients, en fournissant des informations rapides à leurs questions et en écoutant leurs opinions, pour ainsi améliorer nos produits et nos services et anticiper les besoins.

En outre, nous agissons de façon impartiale envers nos clients, pour ainsi ne pas offrir à aucun d'eux un avantage compétitif déloyal sur un concurrent.

**Partenaires commerciaux**

*Les relations avec les partenaires sont stratégiques pour la réussite de l'Entreprise et doivent être fondées sur les principes de correction, transparence et satisfaction réciproque.*

**Nous nous refusons d'avoir des relations d'affaires avec quiconque impliqué dans des activités illicites.** C'est pour ça que l'on vérifie préventivement sa fiabilité et son professionnalisme.

Chaque Destinataire est obligé à signaler à temps à son responsable, toute attitude de la contrepartie qui soit contraire aux principes éthiques exposés dans le Code.

**Fournisseurs**

*Les fournisseurs ont un rôle fondamental dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité globale de l'Entreprise.*

**Nos fournisseurs sont sélectionnés sur la base de paramètres de concurrence objectivité, impartialité, équité des prix, qualité du bien et/ou du service offert ainsi que de la responsabilité sociale.**

Même en assurant loyauté et impartialité, on tient aussi en considération la fiabilité du rapport fiduciaire qui existe avec le fournisseur.

Nous considérons fondamental que tous nos fournisseurs s'engagent à respecter les principes de durabilité sociale, économique et de l'environnement dans l'exercice de ses activités. Ceci est un requis fondamental pour poursuivre ou instaurer une collaboration avec Imeta.

**Concurrence**

*Nous reconnaissons la valeur de la concurrence et l'importance de sa tutelle pour le développement du marché et la sauvegarde des intérêts des clients.*

**Nous nous engageons à conduire nos activités dans le respect des règles et des lois applicables dans les pays où nous opérons, dans un cadre de transparence, honnêteté, correction et bonne foi.**

Nous refusons, en conséquence, les pratiques quelconques qui violent la concurrence et les règles du libre marché. Nous considérons fondamental, en outre, que la compétition avec les concurrents soit loyale et centrée sur le plan de la qualité.

**Institutions, Administration Publique, d'autres Organismes et Associations**

*Nous avons des relations avec des Institutions Publiques, des Organismes, des Autorités et des Associations toutes basées sur les principes les plus élevés d'intégrité, de transparence, de collaboration et* de *non-ingérence.*

Nous maintenons ouverts les canaux de communication avec tous les interlocuteurs institutionnels au niveau international, national et local.

À travers des personnes déléguées nous représentons les intérêts d’Imeta de façon transparente, rigoureuse et cohérente, dans le respect des valeurs et des procédures d'entreprise.

Toute forme d'implication quelconque des membres de notre équipe dans des activités politiques a lieu sur une base strictement et exclusivement personnelle.

Nous dialoguons et nous soutenons concrètement les associations et les organisations qui s'engagent activement dans des activités de valeur sociale et éthique, en particulier à travers de donations et sponsoring.

Les donations, qui sont dirigées au soutiens des projets et des œuvres dont la valeur est reconnue, et les sponsorings, qui ont la finalité de promouvoir et de faire connaître notre entreprise et les activités où elle est impliquée à un publique plus grand, sont réalisées et l’on en rende compte en pleine transparence, afin d’exclure toute autre implication ou finalité que soit illégale ou inappropriée.

# 5. La responsabilité sociale d'entreprise

*Nous orientons nos activités en étant convaincus que l'Entreprise doit générer des bénéfices, non seulement pour soi-même mais aussi pour la communauté.*

En tant que réalité industrielle nous sommes conscientes que l'on doit contribuer à un développement durable.

C'est pour ça que nous adoptons à temps des comportements conformes aux dispositions législatives chaque fois en vigueur en termes de développement durable.

Nous nous engageons, en outre, à développer des produits, des services et des processus chaque foi plus efficaces dans l'exploitation des ressources, afin de réduire ainsi l'impact sur l'environnement.

En particulier nous visons à réduire les émissions, les déchets, les gaspillages et nous adoptons des mesures de prévention et de protection des matrices de l'environnement contre toute forme de pollution de l'environnement.

Nous dirigeons nos activités et les processus vers un usage efficace des ressources énergétiques et nous promouvons l'utilisation de sources d'énergie renouvelable.

Nous nous engageons à trouver nos matières premières à travers des fournisseurs qui garantissent l'adoption des normes en vigueur et l'engagement envers un modèle de développement durable.

# 6. La gestion des activités d'entreprise

**Enregistrement comptables et contrôle interne**

*Pour une correcte gestion des activités d'entreprise il est important que chaque opération ou transaction soit correctement enregistrée à temps dans le système de comptabilité interne.*

Chacun, dans le cadre de ses compétences, est responsable de la véritable, complète, régulière et soignée tenue des écritures comptables, qui devront être rédigées de façon conforme à la loi afin de permettre, à chaque moment, la reconstruction des opérations accomplies grâce à une documentation complète classée de façon appropriée.

Tous ceux qui ont connaissance d'omissions, falsifications ou négligences dans les enregistrements comptables ou dans les documentations de support, doivent les référer à temps à son responsable ou à l'Organisme de Contrôle d'entreprise approprié.

Un système de contrôle interne efficace, qui soit capable de garantir la correction des données et la légalité de chaque opération, est un outil extrêmement importante pour une bonne gestion ainsi que pour le succès de l'Entreprise, et sa réalisation est une responsabilité de nous tous.

**Analyse Financière et d'autres communications**

*Nous nous engageons à préparer et vérifier de façon très diligente et avec grande expertise tous les données et les informations destinées à la rédaction des analyses financières ou d'autres communications sociales prévues par la loi.*

On doit tous garantir la plus grande disponibilité, transparence, attention et efficacité par rapport à toute demande de la partie des Organismes Sociaux dans l'exercice de leurs fonctions institutionnelles.

**Protection des données personnelles  *Nous garantissons la confidentialité et une correcte utilisation des données personnelles des membres de notre équipe, aussi bien que des données et des informations recueillies dans le domaine de nos activités.***

Nous nous engageons afin que le recueil et le traitement des données personnelles aient lieu dans le respect des droits et des libertés fondamentales, de la dignité des intéressés et des dispositions des lois en vigueur.

Ainsi on recueil et enregistre seulement les données nécessaires pour des buts déterminés, explicites et légitimes et on les garde pour une période de temps non supérieur à celui-là strictement nécessaire.

# 7. Règles de réalisation du Code Éthique

**Engagement pour la diffusion du Code Éthique**

Imeta s'engage à promouvoir la diffusion du Code Éthique chez tous les Destinataires et à leur fournir un soutien informatif pour sa correcte interprétation.

**Signalisation des violations**

Tous les Destinataires doivent surveiller le respect du Code Éthique. Personne n'a l'autorité de demander ou permettre, dans aucune circonstance, des dérogations aux principes exposés dans le présent Code.

Possibles violations seront signalées au responsable et aux Organismes de Contrôle d'Entreprise. Ceux-ci achemineront des contrôles plus appropriés et en communiqueront les résultats aux structures compétentes, en vue de l'adoption de possibles mesures de sanction.

L’Entreprise, de son côté, s'engage à garantir la plus grande confidentialité à tous ceux qui signalent de bonne foi une infraction et s'assurera que le sujet en question ne soit pas victime de rétorsions.

**Sanctions**

Le respect et l'application des dispositions du Code Éthique constituent des engagements précis pour chacun d'entre nous.

La violation de ces dispositions pourra être considérée une violation des obligations requises dans le contrat de travail et pourra donc être contestée en tant que violation disciplinaire, et être sanctionnée dans le respect de la norme en vigueur.

L’Entreprise s'engage à adopter des mesures de sanction équitables et au fur et mesure au type de violation commise.

Les dispositions contenues dans le présent Code sont aussi un lien pour les sujets tiers à la Société (par ex. fournisseurs, représentants, etc.)

La violation du Code de la partie de ces sujets pourra être considérée une manque par rapport au contrat, et en tant que ça, elle pourra justifier la résolution des contrats actifs avec Imeta.

**Modifications du Code Éthique**

Des possibles et futures actualisations, modifications ou intégrations seront délibérées selon les procédures préfixées et seront considérées intégrées suite à une délibération appropriée du Conseil d'Administration de la Société.

L’activité de révision pourra aussi tenir en compte les suggestions que les Destinataires ou les sujets tiers auront signalées, de même que l'expérience acquise dans l'application du Code-même.